



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-13

L'an deux mille vingt cinq à 10h30

Le 26 février, à Charleville

Date de convocation	19 février 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
M. Jean Marie CREVISY
M Bruno CUNY
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean Louis GUERRA

Mme Dominique HUMBERT
M Jean Claude JACQUEMARD
M Jean Yves JONET
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Pascal MAUROY
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-13

Objet de la délibération :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Depuis l'adoption de la loi Notre du 7 août 2015, le débat porte sur un rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu de ce rapport : Il doit comprendre les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE de la communication qui lui est faite du Débat d'Orientations budgétaires 2025 de l'EPAMA EPTB Meuse**


Le Président de l'EPAMA
Bernard DEKENS

